

RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES PAR LE COLLECTIF « A maffia nò-A vita lè »

DÉRIVE MAFIEUSE EN CORSE : APPEL AUX CANDIDATS AUX TERRITORIALES 2021

*Mesdames, Messieurs,
Vous trouverez ci-dessous, insérées dans vos questions, les réponses de notre mouvement
ECOLOGIA SULIDARIA.
Nous sommes à votre disposition pour toute précision ou complément d'information.
Nos propositions sur ce sujet qui nous préoccupe particulièrement figurent au fil de
notre programme et plus spécifiquement au point 5.
Très cordialement*

1- Êtes-vous prêts à reconnaître la **situation mafieuse** qui sévit dans l'île et à **lutter sans faiblesse pour en réduire l'influence** ?

Oui, bien sûr.

La situation mafieuse est une évidence perceptible à la fois au quotidien à travers les assassinats réguliers, les explosions récurrentes des outils de travail des entreprises, et sur les dossiers « lourds » que sont notamment les déchets et l'immobilier.

Il y a une mainmise quasi-complète dans certains cas, ou bien une porosité plus discrète mais tout aussi efficace.

Au-delà de l'action indispensable de la justice et d'un strict contrôle de légalité, nous proposons des mesures destinées à « assécher » en amont les volumes financiers « sensibles » : nous souhaitons que nos « biens communs », notamment l'eau, les déchets, l'énergie, les transports soient gérés par le secteur public, de A à Z.

→ Pour prendre l'exemple des déchets, ce sont les opérateurs privés qui maîtrisent les transports, font les prix, se partagent les marchés, imposent de fait la politique ; la solution d'une régie publique pour le transport n'a jamais été étudiée, ni même envisagée.

Pire, certaines intercommunalités et le Syvadec ont laissé pourrir la situation en refusant notamment le tri des biodéchets, qu'on peut traiter de façon délocalisée.

En diminuant ainsi radicalement les tonnages à transporter et enfouir (et les profits associés).

Nous déférerons au TA les projets de centres de surtri de la Capa et du Syvadec, qui visent à mettre la totalité de nos déchets dans les mains d'opérateurs privés nationaux (Veolia) et locaux tant pour la construction que l'exploitation. Au détriment des contribuables, et au profit des opérateurs déchets/BTP actuels. Ces projets de TMB / CSR sont illégaux car ils ne respectent pas la LTECV de 2015, ni la Loi AGECE, ni la Directive européenne du 30 mai 2018. À ce titre ils ne sont pas finançables sur fonds publics, et on peut s'étonner de l'accord donné par le Préfet, qui entérine de fait la mainmise, au nom de « l'urgence » et de la relance économique. C'est inacceptable.

Un audit du Syvadec s'impose également.

→ Sur la gestion de l'eau, nous demanderons à l'Office hydraulique de soumissionner sur tous les AO de renouvellement de concessions.

→ Sur la spéculation, nous préconisons l'application stricte du PADDUC pour préserver les ESA : la CDC doit déférer en justice les PC et PLU illégaux. Nous préconisons aussi l'achat direct de terres agricoles et de zones fragiles pour les faire entrer dans le patrimoine inaliénable de la Corse (« Terra di u cumunu »).

La CDC ne peut pas tout, car elle n'a pas la maîtrise de la défiscalisation, qui doit cesser au plus vite : c'est une des clés des investissements locatifs massifs, dont une grande part est sous maîtrise occulte. La location « au noir » ruine aussi le secteur touristique par concurrence déloyale.

La CDC devra activer tous les leviers possibles pour combattre la spéculation effrénée.

2- Êtes-vous prêts à veiller à l'application de la loi nouvellement votée concernant la **réutilisation sociale des biens confisqués** ?

Les biens confisqués doivent rentrer dans le patrimoine inaliénable de la Collectivité de Corse pour un usage collectif à vocation sociale, environnementale ou culturelle.

3 - Êtes-vous prêts à encourager l'amélioration de la loi Perben qui vise à la **protection des repentis en France** ? Elle présente de l'avis même du président de la commission nationale de protection et de réinsertion, des lacunes incompréhensibles et doit progresser afin d'être efficace et opérationnelle.

Étant donné les résultats obtenus en Italie grâce à la création de ce statut, nous y sommes favorables dans les mêmes conditions.

4- Êtes-vous prêts à veiller à ce que le **périmètre du conglomérat qui contrôle aujourd'hui l'essentiel des leviers économiques de la Corse reste contraint**, et que son activité, dès lors qu'il s'agit d'argent public, soit régulièrement auditée ?

Par la maîtrise des « biens communs » par la Collectivité, comme indiqué plus haut, le périmètre doit être réduit progressivement mais significativement.

Un audit annuel (économique, financier, social, environnemental) des entreprises ou groupements d'entreprises concernés est indispensable (transports), ainsi que la connaissance et publication des bénéfices engrangés dans la partie subventionnée des activités du conglomérat, et la part d'affectation en Corse.

Sur le fond, nous prévoyons de nous interroger sur l'utilité de la continuité territoriale pour le fret, telle qu'elle fonctionne, sachant que malgré cette continuité, nous avons des prix bien plus élevés que sur le continent. Il faut aussi s'interroger sur le rôle du système actuel dans l'extrême dépendance de la Corse. Quel autre pays subventionne sans discernement ses importations ?

Nous sommes contre la création du port de la Carbonite, qui ne peut que renforcer la puissance du conglomérat et une économie de profit qui n'est pas celle que nous souhaitons.

5- Êtes-vous prêts à vous engager pour que les pouvoirs publics **bloquent sans délai le projet de centre de stockage de déchets de Gjuncaghju** ? Son activité consacrée aux déchets amiantifères en bord du Tavignanu constitue à la fois un danger pour la santé publique et un exutoire pour les appétits mafieux qui gravitent dans le secteur du BTP.

Tous les mouvements et associations rassemblés au sein d'ECOLOGIA SULIDARIA soutiennent le Collectif « Tavignanu vivu » depuis sa création, et nous sommes pleinement conscients de ce risque. Nous nous associerons à toutes les actions juridiques encore possibles, et étudierons la possibilité de donner une « personnalité juridique » au fleuve lui-même.

6- Êtes-vous prêts, lorsque vous serez amenés à constater de graves irrégularités dans la gestion des offices et agences dont la CDC est directement responsable, ou des établissements publics auxquels elle accorde un large soutien financier, comme le PNRC ou les SDISS, à saisir la justice pénale ?

La saisie de la justice pénale en cas d'irrégularités est une obligation et un devoir. Nous nous interrogeons sur le fait que des personnes condamnées par la justice pour défaillance dans la gestion de leurs propres affaires, puissent continuer à avoir la responsabilité de gérer des structures publiques.

Nous sommes aussi pour l'exemplarité et la transparence de la commande publique.

Par ailleurs, la réorganisation de la CDC, de ses agences et offices, de ses organismes « satellites » pour une plus grande efficacité, lisibilité et transparence, est un chantier urgent.

7- Êtes-vous prêts à doter la CDC des **outils numériques facilitant la contribution et le contrôle citoyens, gages d'une démocratie moderne**, qui pourrait être ainsi renforcée par l'implication de la jeunesse ?

C'est indispensable, et c'est inscrit dans notre programme (points 5.3 et 5.4). Nous voulons aussi la transparence du patrimoine des élus et le développement de la participation citoyenne à la vie publique.

EXTRAITS

« 5.3.1 Pour plus de transparence et d'efficacité

- Renforcer la transparence, notamment via l'opendata.

« Cela passe par un travail de référencement et de classement des données afin qu'elles puissent être facilement trouvées et réellement exploitées. Attention, en aucun cas la mise en place de plateformes dématérialisées performantes ne doit se faire au détriment du « droit au papier ».

- Clarifier l'accès aux services de la CDC et de ses agences : savoir « qui fait quoi » par un organigramme visible.

- Introduire des référendum d'initiative territoriale, à l'initiative de l'Exécutif, d'un groupe constitué à l'Assemblée, ou de 1 000 citoyens.

- Introduire la notion de responsabilisation des élus (accountability) : chaque année, les membres de l'Exécutif soumettent leur action à débat contradictoire, avec la possibilité pour les citoyens de participer.

- Rendre obligatoire et accessible la description du patrimoine des élus territoriaux et une déclaration d'intérêts (...) »

- Créer une plateforme citoyenne en ligne pour poser des questions aux élus, avec un délai de réponse précis.

- Non-cumul des mandats »